

ABONNEMENTS

S'adresser rue de la Pompe, 3

BRUXELLES

ADMINISTRATION

Boulevard du Havout, 74

Bruxelles

L'ÉMULATION

PUBLICATION MENSUELLE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE

D'ARCHITECTURE

DE BELGIQUE

BUREAUX : RUE DE LA POMPE, 3, BRUXELLES

ANNONCES & RÉCLAMES

A FORFAIT

S'adresser rue de la Pompe, 3

BRUXELLES

DIRECTION — RÉDACTION

Rue des Quatre-Bras, 5

Bruxelles

— DÉPOSÉ —

— DÉPOSÉ —

— 37 —

Bruxelles, Juillet 1879.

SOMMAIRE

Les établissements scolaires. T. — Grand concours d'Architecture : Prix de Rome. — L'enseignement industriel. — L'exposition rétrospective des arts industriels, Bruxelles 1880. E. A. — La façade belge à l'Exposition universelle de Paris 1878. E. A. — Faits divers.

Les Établissements scolaires

Nous extrayons d'une étude publiée par la *Chronique des Travaux publics*, les passages suivants, qu'il nous a paru utile de reproduire :

« Les systèmes de bâtiments scolaires des différents pays se touchent sous le rapport économique, sauf pour la Suisse qui, par le luxe vraiment monumental qu'elle déploie dans ces constructions, s'éloigne complètement des idées généralement adoptées en Europe; affaires de mœurs politiques et qu'on s'explique jusqu'à un certain point de la part du peuple suisse, si l'on tient compte de la vivacité du principe démocratique qui anime ces populations.

« L'école, disent les Suisses, est le palais du peuple; c'est à l'école que s'élèvent, que se forment les enfants qui, plus tard, citoyens, seront la force matérielle d'une nation, son espoir et son appui. A qui persuadera-t-on qu'un édifice dont le but est si noble et si grand, mérite moins de soins et d'attentions, moins de recherches et d'éclat qu'une demeure de prince, ou une académie de danse?

« Avec des principes semblables, faut-il s'étonner qu'en Suisse il y ait des bâtiments d'écoles qui coûtent mille francs et au delà, par élève?

« Des petites villes de quatre à cinq mille âmes consacrent jusqu'à un million à la construction d'un bâtiment d'école. Aussi certains de ces établissements sont-ils de véritables palais.

« A Zurich, l'école construite sur la Lintersch-Platz, présente l'aspect d'un théâtre, orné de balcons, de statues et de terrasses; le tout précédé d'un grand square.

« L'école cantonale de Berne a 180 mètres de longueur; elle renferme des galeries immenses, des escaliers grandioses en pierre, à doubles volées, ornés de balustrades; une salle de trente mètres de longueur sur vingt de largeur, avec galeries à colonnades, uniquement destinée à servir trois ou quatre fois par an, à la distribution des récompenses et à la célébration des fêtes.

« La façade de cet édifice se compose d'un grand pavillon central, à fronton triangulaire, de trente mètres de hauteur, de larges arrière-corps et de deux pavillons d'angles. Un grand escalier avec terrasse précède ce monument qui a l'aspect d'un véritable palais de justice, de l'importance de celui de Gand.

« Le côté monumental n'est pas le seul par lequel la Suisse diffère des autres pays pour l'installation de ses écoles. Généralement, ces constructions sont mixtes, mais ne contiennent pas les salles d'asile, comme en France et en Angleterre. Les élèves garçons et les filles, sont réunis sous le même toit, dans les mêmes salles, sur les mêmes bancs, et l'enseignement leur est donné par un même maître. On comprend que ces habitudes aient eu quelque influence sur la disposition des locaux, et que les bâtiments d'écoles soient construits tout autrement que chez nous; c'est aussi ce qui a permis de faire de ces bâtiments de grands blocs très-ramassés et très-élevés, d'aspect grandiose, décrits comme ceux plus haut.

— 38 —

« Les écoles suisses, de même que les écoles hollandaises et allemandes, installent à l'intérieur des bâtiments et à proximité des classes aux différents étages, les latrines que nous reléguons aux extrémités des cours, ce qui est plus salubre et facilite la surveillance des élèves, tout en étant cependant moins hygiénique et moins confortable pour ces derniers, obligés, hiver comme été, de parcourir un assez long espace et de séjourner dans une température si différente de celle des classes.

« En France, les latrines sont généralement disposées comme chez nous, dans les cours, mais elles diffèrent complètement par l'installation des sièges, en pierre ou en ciment, sur lesquels les élèves posent les pieds, selon les usages primitifs de ce pays.

« En Angleterre, on remarque comme particularité, un système d'isolement des classes composées de trois divisions, séparées au moyen de tentures ou de cloisons mobiles, lesquelles se relèvent, ou glissent à volonté, selon que l'on donne des cours séparés ou généraux, pour cent à cent cinquante élèves. Cette organisation nécessite un sous-instituteur pour chaque division et augmente, par conséquent, le personnel d'un instituteur en chef pour le même nombre d'élèves. La disposition de ces grandes salles laisse énormément à désirer sous le rapport des installations scolaires et des bruits qui se communiquent nécessairement d'un compartiment à l'autre.

« Le mobilier des classes est généralement semblable dans tous les pays; il est caractérisé par les pupitres à deux places, disposés dans des salles pouvant contenir trente à quarante élèves, occupant chacun de 0^m80 à 1 mètre de surface. Cependant, ici encore la Suisse fait exception à la règle. Dans ce dernier pays, le nombre d'élèves descend jusqu'à vingt par classe, occupant chacun parfois 1^m30 de surface.

« Ni en Suisse, ni en Angleterre, on ne rencontre de logement de maîtres ou de directeur dans les écoles des villes, et l'Allemagne préconise leur suppression complète, même dans les campagnes.

« On ne comprend pas, en effet, dit M. Marjoux, « quelles raisons plausibles peuvent être mises en avant pour justifier la demeure dans son école, d'un maître ou d'un directeur, dont le service commence avec le jour, finit avec la nuit, et qui, par conséquent, n'a plus rien à faire à l'école une fois la classe finie et ses élèves partis. »

« L'auteur invoque encore plusieurs autres considérations, les unes morales et les autres financières, à l'appui de cette suppression. Les logements des directeurs, dit-il, occupent en moyenne une surface de 120 mètres.

« Si maintenant — continue-t-il — sans tenir compte de l'économie à réaliser par la suppression des logements, on envisage les améliorations que cette suppression permettrait d'apporter à la construction d'une école, on voit combien il deviendrait facile de les doter de gymnases, de réfectoires pour les enfants, de classes plus petites et par suite habitées par un moins grand nombre d'élèves, de salles professionnelles, de salles de réunion, d'un mobilier perfectionné, etc., et alors l'hésitation n'est plus possible. »

« Ces observations, si elles ne sont pas toutes fondées, sont vraies en ce qui concerne nos écoles primaires, pour lesquelles, faute d'espace, nous sommes toujours embarrassés de trouver les emplacements, pour installer les musées scolaires, les bibliothèques, et des cabinets ou salles pour les instituteurs, qui sont obligés de faire leur toilette dans les classes et d'y déposer leurs effets.

« Les quelques rapprochements qui précèdent, suffisent amplement à démontrer qu'il en est des régimes scolaires comme de bien d'autres institu-

— 39 —

tions; ils doivent être adaptés aux mœurs et aux usages des peuples. C'est ainsi qu'on ne fera pas admettre dans notre pays, que les bâtiments d'écoles doivent ressembler à des palais et à des théâtres, et que les classes ne doivent contenir que vingt élèves, comme cela a lieu en Suisse.

« Nous ne croyons pas davantage qu'il convienne de faire donner l'instruction aux filles et aux garçons à la fois, assis sur les mêmes bancs, et par un même maître, comme cela se fait encore en Suisse et en Hollande.

« Enfin, ni le système des latrines à l'intérieur des locaux, ni les classes divisées par des cloisons mobiles ou des draperies, système anglais, ne peuvent convenir en Belgique.

« Il en est encore de même de l'élimination des directeurs et des directrices, pour lesquels l'habitation dans l'école est entrée dans nos usages. Nous comprenons qu'en France, par exemple, où tout le personnel enseignant habite le groupe scolaire, il se produise de nombreux abus et des inconvénients sans nombre, par suite du voisinage de ménages différents, composant une sorte de phalanstère; mais en Belgique, où l'établissement n'est habité que par le directeur ou le préfet des études, ces inconvénients ne sauraient se produire; la présence à demeure du maître offre, au contraire, de grands avantages. En cas d'accidents ou d'indisposition subite, par exemple, l'enfant trouve immédiatement dans la famille du directeur ou du préfet, les soins désirables, et nous ne voyons contre le maintien de cet état de choses que les inconvénients signalés plus haut, relativement à l'emplacement de l'habitation; quant à la dépense, on peut estimer, pour notre pays, que l'intérêt du capital ne dépasserait jamais le supplément de traitement qu'il faudrait accorder pour le logement.

« L'organisation des préaux couverts, celle des lavabos, des vestiaires et des gymnases, qui, tous, sont d'une très-grande utilité, s'est faite jusqu'ici d'une façon un peu trop accessoire, car la gymnastique a la plus heureuse influence sur la santé des enfants.

« En France, le préau couvert, qui sert à la fois de vestibule, de vestiaire, et parfois de gymnase et de réfectoire, forme un long parallélogramme, que M. Marjoux voudrait voir subdiviser en autant de locaux séparés, avec adjonction de cuisine et de salle à diner pour les maîtres.

« Evidemment, c'est là, à première vue, une situation très-confortable, mais tout à fait étrangère aux besoins de l'enseignement, du moins en Belgique, où les instituteurs retournent dîner chez eux, où le repas principal dans les classes populaires se prend à midi et réclame, par conséquent, la présence des enfants à la maison.

« La sortie au milieu de la journée et le retour sous le toit paternel sont, du reste, un bien pour l'hygiène des écoliers, et la salubrité des locaux qui peuvent être complètement ventilés pendant l'absence des élèves. Ces retours fréquents à la maison maintiennent aussi plus étroitement les liens de famille, qui ne tendent que trop à s'affaiblir et qu'on ne saurait trop sauvegarder. Il faut que l'ouvrier sache bien que la commune ou l'Etat ne le remplace pas dans les soins qu'il doit aux siens.

« Sous ce rapport aussi, l'installation des lavabos ne doit être faite que dans les conditions les plus restreintes possibles. Il faut que les enfants s'habituent à venir à l'école dans une tenue au moins propre et que l'envoi au lavabo, à l'arrivée à l'école, soit considérée comme une punition morale vis-à-vis de leurs camarades. Dans les écoles primaires de Bruxelles, on remarque généralement que les filles sont plus soignées dans leur toilette que les garçons; il en est probablement ainsi partout. Pourquoi ne pas inculquer aux garçons les mêmes principes?

* La question de la toilette des enfants nous amène à celle de l'installation des vestiaires, qui laisse parfois tant à désirer.

* Dans plusieurs écoles, les vêtements sont suspendus dans les classes, où ils vicient l'air par les émanations et, très-souvent, par l'humidité qu'ils répandent; ou bien ils sont accrochés dans des couloirs étroits, mal éclairés, mal ventilés et pas du tout chauffés.

* La meilleure disposition, à la fois économique pour la construction et efficace pour le service et la salubrité, serait d'installer les vestiaires dans des dégagements larges, bien éclairés, bien ventilés et parfaitement chauffés, qui doivent donner accès aux salles de classes, afin que les vêtements soient secs à la sortie des élèves et mis à leur portée.

* Chaque classe aurait ainsi son vestiaire distinct, qui la précéderait, et chaque élève aurait un numéro, de façon à éviter tout encombrement ou méprise; à chaque numéro correspondrait une case pour déposer le parapluie dans un égouttoir à écoulement en zinc, le tout de très-peu d'importance comme forme, mais d'une très-grande solidité de construction.

* La salle de gymnase doit être séparée, et développée le plus possible dans les écoles des villes; dans les écoles de villages, elle est également indispensable. Si les ressources font défaut, les gymnases les plus simples peuvent suffire: un simple portique composé de troncs d'arbres à peine dégrossis, avec des cordes à nœuds, une échelle et deux perches verticales, sont ce qu'il faut pour les exercices qui devraient être enseignés par tous les instituteurs.

* On voit par ce qui précède qu'il reste beaucoup à faire, pour doter convenablement notre enseignement public.

Cependant il est facile d'y satisfaire, si l'on veut rester dans les données pratiques, tenir compte de nos usages et ne pas s'aventurer dans les utopies du mieux, qui est le plus souvent, l'ennemi du bien.

A quoi nous servirait-il, par exemple, de dépenser des sommes folles pour construire des écoles monumentales, comme celles de la Suisse, où l'on s'est décidé à faire ces énormes dépenses, seulement parce que ces établissements servent en même temps à la célébration des fêtes cantonales et nationales.

GRAND CONCOURS D'ARCHITECTURE

PRIX DE ROME

Le sujet du concours était: *Une bourse de commerce à ériger sur les quais du port d'une ville maritime de 200,000 habitants.*

Cinq concurrents étaient en présence; le jury a décerné les récompenses comme suit:

Premier: EUGENE GEEFS, d'Anvers.

Seconds: EUGENE DIELTJENS de Grobbendonck et OCTAVE VAN REYSSELBERGHE, de Minderhout.

Nous donnerons dans notre prochain numéro, le compte-rendu du concours.

L'Enseignement industriel

Le rapport sur l'enseignement industriel et professionnel, présenté aux Chambres par M. Rolin-Jaequyns, ministre de l'intérieur, renferme des renseignements très-intéressants.

Le dernier rapport de cet enseignement date de 1867.

A cette époque, les institutions créées à l'aide des subsides de l'Etat, des provinces et des communes, comprenaient: 1° 14 écoles industrielles; 2° 70 ateliers d'apprentissage, situés dans les deux Flandres; 3° l'école provinciale de l'industrie et des mines du Hainaut, et 4° l'Institut supérieur de commerce d'Anvers.

Depuis lors, il a été créé 18 écoles industrielles; 2 ateliers d'apprentissage ont été établis dans le Hainaut, 1 dans la province de Namur et 1 dans la Flandre occidentale; 15 ateliers ont été supprimés dans les Flandres.

Il a été institué, de plus, des cours publics professionnels à Bruxelles, 1 cours public de photographie au Musée royal de l'Industrie et 1 cours de manoeuvre et d'entretien de machines à vapeur, à Namur.

Il y a donc actuellement 32 écoles industrielles, 59 ateliers d'apprentissage, plus l'école de Mons, l'Institut supérieur d'Anvers et les cours spéciaux cités plus haut.

Le développement des écoles industrielles démontre l'utilité réelle de l'enseignement professionnel. Cet enseignement comprend, en général, le dessin, la géométrie, le calcul, la comptabilité, la physique, la chimie, la mécanique et l'hygiène.

Si un grand nombre des écoles existantes répondent entièrement au but en vue duquel elles ont été créées, d'autres laissent à désirer, sous certains rapports. Le personnel y est trop peu rétribué, l'enseignement n'y est pas complet, les

locaux sont insuffisants, le matériel d'enseignement et les collections font défaut ou présentent des lacunes.

Le gouvernement a entrepris la tâche de mettre immédiatement toutes les écoles sur un bon pied, et il ne négligera rien pour que la classe ouvrière profite largement du bénéfice de ces institutions. Il a déjà demandé une augmentation de crédit destinée à pourvoir aux améliorations urgentes qu'elles nécessitent.

M. le ministre de l'intérieur a prescrit qu'à partir de 1879 un cours d'économie industrielle sera donné dans toutes les écoles indistinctement et il a fourni le programme de ce cours.

La dépense totale, à laquelle dument lieu les 32 écoles industrielles, s'est élevée, pour 1878, à 390,323 francs, soit 12,200 francs par école.

Dans cette dépense, l'Etat intervient en moyenne pour 39 p. c.; les provinces, pour 16 p. c., et les communes, pour 45 p. c.

Le nombre des professeurs, attachés aux écoles industrielles, s'élève à 262; celles-ci ont été fréquentées, en 1877-1878, par 8,387 élèves.

Les écoles qui reçoivent le plus grand nombre d'élèves sont celles de Bruxelles (600); Gand (827); Charleroi (1,074); Seraing (590); Verviers (699); Bruxelles (filles) (329); Châtelet (458); Monceau-sur-Sambre (308), et Liège (308).

La dépense totale des 59 ateliers d'apprentissage s'élève à la somme de fr. 72,968-87.

La moyenne du salaire journalier des apprentis est de fr. 0-87, dans la Flandre occidentale; de fr. 1-07, dans la Flandre orientale, et de fr. 0-43 seulement, dans le Hainaut. Le nombre total des apprentis s'est élevé, en 1877, à 1,412.

Le rapport donne ensuite quelques détails sur l'Ecole des mines du Hainaut. Cette institution, créée depuis quarante ans seulement, a rendu d'immenses services à l'industrie; elle a produit 377 ingénieurs, dont la plupart occupent des positions honorables et lucratives dans les grandes exploitations et les usines du Hainaut. La population de l'école était, pendant l'année 1877-1878, de 79 élèves. Les dépenses de l'école se sont élevées, pendant la même année, à fr. 67,052-56.

L'Institut supérieur du commerce d'Anvers, fondé en 1852, a en moyenne une centaine d'élèves par an. Les dépenses de l'Institut de commerce, pour 1878, s'élèvent à la somme de fr. 73,405-27.

Enfin, le montant général des crédits, alloués par le gouvernement pour l'enseignement professionnel en 1878, a été de 276,900 francs.

L'Exposition rétrospective des arts industriels, Bruxelles 1880

C'est avec une vive satisfaction que nous avons appris cette décision prise par le clergé belge, dans une réunion du 23 juin dernier, de prendre part à l'exposition rétrospective.

Nous pourrions donc admirer les admirables objets qui composent les trésors, généralement très-riches, des églises belges, trésors dont bien peu sont connus par d'autres que messieurs les archéologues et un petit nombre d'artistes et d'amateurs.

Il sera surtout intéressant et éminemment utile de comparer l'orfèvrerie, les émaux, le mobilier religieux des siècles écoulés avec les œuvres de nos artisans-artistes d'aujourd'hui.

Nous apprenons en même temps que le prince de Ligne et la famille d'Arenberg prêteront leur concours à cette exposition, et l'on sait qu'il s'agit de collections réellement princières.

Nous faisons des vœux pour que l'idée émise par la commission royale des monuments reçoive une exécution aussi complète que possible.

Et le moment est on ne peut mieux choisi, si l'on tient compte des excellentes intentions du gouvernement pour le développement de l'enseignement des arts industriels.

Nous ne devons pas nous le dissimuler, la Belgique, si remarquable à l'Exposition universelle de 1878 pour les produits de son industrie, est quelque peu en retard pour tout ce qui appartient aux arts industriels.

Nous avons beaucoup à apprendre, beaucoup à faire pour reprendre à ce point de vue le rang remarquable qu'occupaient nos orfèvres et nos sculpteurs du moyen âge et de la renaissance.

L'Exposition universelle de 1878 nous a montré les progrès réalisés par les nations, nos voisines; l'exposition de l'an prochain nous montrera ce que nous étions dans le passé.

Une étude comparative faite avec soin nous fera comprendre ce qui nous manque et nous indiquera la voie à suivre.

Et il importe que nous y travaillions avec énergie, car, au point où en est arrivée la civilisation, il ne suffit plus que les objets les plus usuels soient bien construits, il faut encore qu'ils le soient avec goût.

E. A.

La façade belge à l'Exposition universelle de Paris 1878

A diverses reprises nous avons entretenu nos lecteurs de la *façade belge*, l'œuvre si remarquable de M. l'architecte E. Janlet; nous avons cherché à renseigner nos lecteurs sur tout ce qui était relatif à cette œuvre architecturale.

Nous croyons bien faire en signalant la notice qui lui est consacrée par un journal français: LE MONITEUR DES ARCHI-

TECTES, notice que nous reproduisons ci-après avec la plus scrupuleuse exactitude, tant au point de vue de la pensée qu'à celui de la forme littéraire et de la correction:

* * *

« Façade belge à l'Exposition universelle.

« Ce beau morceau d'architecture doit être édifié en Belgique; conçue dans le style de la renaissance espagnole, elle rappelle les plus beaux palais construits sous la domination et, de plus, elle montre tout le parti que l'on peut tirer de l'assemblage des belles matières que le sol belge produit en abondance; c'est un très-grand succès pour la nation qui fabrique un si grand nombre de cheminées et qui doit à son voisinage de Paris le placement assuré de ses marbres. Une seule réserve doit être faite sur l'aspect de cette façade: les auteurs auraient dû laisser en terre, dont elle a le ton, sa vilaine pierre d'un brun faux, à moins que sa couleur Bismarck ne soit une flatterie à l'adresse de leur puissant voisin. »

* * *

Nous pourrions nous dispenser de tous commentaires; c'est peut-être même gêner ce splendide spécimen d'étude d'art.

Mais nous ne pouvons cependant ne pas attirer tout spécialement l'attention de nos lecteurs sur cette erreur inconcevable, commise par l'auteur du projet, et par tous les hommes d'art qui ont cru reconnaître dans l'œuvre de M. E. Janlet un remarquable spécimen de renaissance flamande, alors que, le savant critique du *Moniteur* nous l'affirme, ce n'est que de la renaissance espagnole.

Il est bien étrange, savez-vous, que cette erreur ait pu être commise!

Car la nation belge, qui fabrique un si grand nombre de cheminées (en renaissance espagnole sans doute), devrait être mieux au courant des choses d'art.

Et cependant comment douter de cet écrivain français qui exprime ses idées comme s'il appartenait à la... renaissance espagnole.

E. A.

FAITS DIVERS

Voici, d'après les journaux, les noms des artistes à qui ont été confiés les travaux de sculpture à exécuter pour le MONUMENT COMMEMORATIF DE LÉOPOLD I^{er}, au parc de Laeken:

La *Renommée*, qui couronnera le monument, a pour auteur M. De Groodt.

MM. Van der Stappen, Brunin, Picquery, Melot, Sopers, Beckers, Desenfans, Vinçotte et Fassin exécutent les statues des neuf provinces, représentées chacune par une figure allégorique avec ses attributs particuliers.

Ainsi, la province d'Anvers sera personnifiée par la *Commerce et la Navigation*; — le Limbourg, par l'*Agriculture*; — le Luxembourg, par la *Chasse*; — la province de Namur, par la *Coutellerie*; — la province de Liège, par l'*Armurerie*; — le Hainaut, par le *Charbonnage*; — la Flandre orientale, par la *Pêche*; — la Flandre occidentale, par la *Bière*; — le Brabant, par la *Royalauté*.

La statue de Léopold I^{er}, qui occupera le centre, est, comme on sait, l'œuvre de M. Guillaume Geefs.

L'auteur du projet d'ensemble, pour cette partie décorative du monument, est M. De Vigne.

BRUXELLES. — La *Gazette* publiait, il y a quelque temps, les lignes ci-après, relatives aux travaux en cours d'exécution et à ceux projetés rue de la Régence:

« Décidément, il faut croire qu'on a résolu d'abîmer la rue de la Régence.

« Voici qu'on surmonte d'une coupole l'hôtel du directeur du Conservatoire. Il y avait déjà, un peu plus loin, les deux coupoles du temple israélite. Toutes ces rotondités se suivant l'une l'autre font un fâcheux effet et nuisent beaucoup à la perspective du palais de justice.

« Est-ce qu'on n'aurait pas pu songer, avant d'adopter les plans, à ce qu'ils produiraient dans l'effet d'ensemble?

« On va élever bientôt, sur l'emplacement du pont de fer supprimé, un nouveau monument, — encore un rue de la Régence, — UN TEMPLE PROTESTANT. On le surmontera aussi de coupoles, n'est-ce pas? Et puis, on débaptisera la rue de la Régence et on l'appellera rue des Monuments ou rue des Coupoles. »

C'est peut-être un peu vif, mais il y a du vrai dans cette critique.

Nous ajouterons que la dernière coupole édiflée est d'un effet... bizarre.

MUNICH. — L'exposition artistique internationale a été ouverte solennellement le 19 juillet dernier.

Le prince Luitpold a présidé, au nom du Roi, cette intéressante cérémonie à laquelle assistaient la princesse Gisèle, les princes présents à Munich, les membres du corps diplomatique, plusieurs députés et un grand nombre de hauts fonctionnaires.

On dit l'exposition fort belle.

CONSTRUCTION DES BATIMENTS DÉCOLES.

Nous apprenons qu'une commission, parmi les membres de laquelle nous remarquons MM. TRAPENIERS et DE KEYSER architectes, a été nommée pour élaborer les programmes à suivre dans la rédaction des projets d'école.